

## **Compte rendu du conseil municipal du Jeudi 29 juillet 2021**

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de Yohann LE BELLEGUIC, Jean-Michel CROGUENNEC, Anne Thérèse LE GOFF, Isabelle JEZEQUEL excusés

### **Participation écoles publiques de Landivisiau**

La commune a l'obligation de participer aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Landivisiau pour les enfants en classes spécialisées et les enfants ayant déménagé mais poursuivant leur scolarité jusqu'à la fin du cycle (maternelle ou primaire). A l'unanimité, le conseil municipal décide de verser à la ville de Landivisiau la somme de 1946.98 €.

### **Participation RASED**

Le RASED (réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté), structure de l'éducation nationale intervient auprès des élèves présentant des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation scolarisés dans les écoles publiques de la circonscription de Landivisiau. Le financement de cette structure (hors rémunération des personnels) est financé par les budgets communaux (dépense obligatoire conformément au code de l'éducation). A l'unanimité, le conseil municipal est favorable au versement de la participation (1.00 € par élève) soit la somme de 352.00 € correspondant aux années scolaires 2019/2020 et 2020/2021.

### **Cantine : fixation des tarifs**

Le conseil (15 pour et 4 abstentions) décide d'augmenter les tarifs de 0.5% correspondant à l'indice de l'inflation 2020 et fixe les tarifs ci-dessous applicables à partir du 2 septembre 2021.

- Repas enfant : 3.42€  
Avec tarif dégressif à partir du 3<sup>ème</sup> enfant de la même famille :
  - 3<sup>ème</sup> enfant (15%) : 2.90€
  - 4<sup>ème</sup> enfant (30%) : 2.39€
  - 5<sup>ème</sup> enfant (40%) : 2.05€
- Tarif adulte : 5.28€
- Tarif pénalité (pour les enfants non-inscrits et venant manger à la cantine) : 5.28€

### **Achat matériel- temps périscolaire**

A partir de la rentrée scolaire de septembre, il sera proposé des activités pendant le temps de midi à l'école Jules Verne. A l'unanimité, le conseil municipal décide d'acheter du matériel pour un montant de 1053.00 €.

### **Lotissement du Styvell 3<sup>ème</sup> tranche : travaux de viabilisation**

Un appel d'offre a été lancé pour les travaux de viabilisation de la 3<sup>ème</sup> tranche du lotissement du styvell, le conseil municipal (15 pour, 4 abstentions) décide de retenir les entreprises suivantes :

Lot 1: Terrassements, empiérement, revêtement provisoire, voirie définitive : COSQUER COQUIL pour un montant de 286 453.50 € HT

Lot 2 Réseaux eaux pluviales, eaux usées et eau potable : COSQUER COQUIL pour un montant de 88 099.00 € HT

Lot 3 Plantations, maçonnerie en moellons : COSQUER COQUIL pour un montant de 33 405.00 € HT

Les travaux débuteront début septembre pour s'achever en décembre.

## **Bibliothèque municipale**

### **Fixation des tarifs et adoption du règlement**

A l'unanimité, le conseil municipal décide la tarification suivante et approuve le règlement :

Type d'abonnement	Catégories d'abonnés	Tarifs
Individuel / annuel	Individuel à partir de 26 ans	10 euros
	Individuel : - moins de 26 ans, - bénéficiaire des minima sociaux, demandeur d'emploi et allocations spécifiques	Gratuit
Professionnels et collectivités / annuel	Enseignants, ATSEM, assistants maternels, animateurs de loisirs	Gratuit

Avec la mise en réseau des bibliothèques sur le territoire de la CCPL, un abonné, avec sa carte individuelle, pourra aller dans l'ensemble de bibliothèques de la CCPL emprunter des livres.

### **Cession Terrain Kerougay**

La commune de Guiclan est propriétaire d'un terrain boisé au lieu-dit KEROUGAY d'une superficie d'environ 5300.00 m<sup>2</sup>. A l'unanimité, le conseil municipal décide de vendre ce terrain et fixe le prix du m<sup>2</sup> à 1.00 € le m<sup>2</sup>

### **Demande de subvention Association des retraités de Penzé**

Le conseil municipal (15 pour, 4 contre) décide de verser à l'association des retraités de Penzé une subvention de 50.00 €.

### **Bâtiments communaux : ravalement Triskell et boulodrome**

Pour les travaux, le conseil municipal retient les propositions suivantes

- Ravalement du Triskell et du boulodrome : Entreprise DECXI Peinture : 52216.27 € HT (unanimité)
- Travaux de fourniture et pose de coiffe en tôle grise pour création goutte d'eau, Entreprise MENEZ Couverture : 3842.16 € HT (15 pour, 4 contre)

### **Réserves incendie**

A l'unanimité, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise Cosquer Coquil pour l'entretien et la création de réserves incendie dans les villages de La Garenne, Bois de Kermat et Touarc'hen pour un montant total de 12150.00 € HT.

### **Voirie : réalisation accotements**

A l'unanimité, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise Cosquer Coquil au prix de 1.80 € le mètre linéaire. Chaque année, il sera fait approximativement 15km d'accotement sur les voies communales.